



Pôle Arrêtés

23/AR84

Visa de M. MEONI

Directeur Général des Services

Visa de Mme MANA

Chef du Service Affaires Générales

Publié Le 23 MAI 2023

23/AR84 DELEGATION PROVISoire DE SIGNATURE A MONSIEUR ROBERT CAVANNA, 1ER ADJOINT AU MAIRE

Josée MASSI, Maire de TOULON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2122-18, L2122-20 à L2122-23, et notamment son article L2122-18 qui prévoit que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal,

VU l'élection des conseillers municipaux du 15 mars 2020,

VU le Procès-Verbal de la Séance Publique du Conseil Municipal du 3 mai 2023 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints,

VU l'arrêté 23/AR33 du 3 mai 2023 portant délégation de signature à Madame Virginie PIN, 6^{ème} Adjoint au Maire, dans les domaines de compétences Assurances, Evaluation des Politiques Publiques, Secteurs 6 et 7 (Centre-Ville), et lui accordant délégation de signature pour divers actes et documents relatifs à ces domaines,

ATTENDU que Madame Virginie PIN, 6^{ème} Adjoint au Maire, s'absente de Toulon du 29 mai 2023 au 2 juin 2023 inclus,

ATTENDU que, dans un souci de bonne administration, il convient durant cette période, de donner délégation de signature à un autre Adjoint au Maire,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Monsieur Robert CAVANNA, 1^{er} Adjoint au Maire, reçoit délégation de signature, pour la période du 29 mai 2023 au 2 juin 2023 inclus, et sera habilité pendant cette période à signer dans le cadre du domaine suivant :

- ASSURANCES

En cette qualité, dans le cadre des Pouvoirs du Maire, autres que ceux qui résulteraient de l'article L2122-22 du CGCT, il reçoit délégation pour suivre les affaires se rapportant au domaine précité et. signer à ce titre :

Tous les actes d'administration. courriers et pièces suivants :

- les pièces financières et comptables,
- la légalisation des signatures dans les conditions prévues à l'article L2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet,
- tout document d'administration générale relatif à ses fonctions,
- les correspondances diverses et tout acte nécessaire à la prise de décisions dans les domaines délégués,
- les certificats administratifs,
- les certificats d'affichage,
- les bons de commande non issus de marchés publics,

*- toutes correspondances et décisions se rattachant au domaine des assurances,
- les décisions d'octroi et de refus des demandes de protection fonctionnelle, les décisions d'indemnisation des agents bénéficiant de la protection fonctionnelle et tout document nécessaire à l'exécution des décisions se rapportant à ce domaine.*

ARTICLE 2 :

Une ampliation du présent arrêté sera adressée à Madame Virginie PIN, 6^{ème} Adjoint au Maire et à Monsieur Robert CAVANNA, 1^{er} Adjoint au Maire.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Toulon est chargé de la publication et de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet du Département du Var.

Fait à TOULON en l'Hôtel de ville, le 17 mai 2023

Josée MASSI
Maire de Toulon



Transmis au contrôle de légalité le : 23 MAI 2023
Accusé de réception le :
Affiché le :
Notifié le :

Publié Le 23 MAI 2023

Acte à classer

Imc1207217

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_1_2023-05-23T10-25-07.00 (MI245201729)

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20230517-Imc1207217-AR (Voir l'accusé de réception associé)Objet de l'acte : 23/AR84 DELEGATION PROVISoire DE SIGNATURE
ROBERT CAVANNA, 1ER ADJOINT AU MAIRE

Date de décision : 17/05/2023



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.5. Delegation de signatureActe : 99_AR-083-218301372-20230517-
Imc1207217-AR-1-1_1.PDF Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : TOUS

Classer

Annuler

Préparé

Date 23/05/23 à 10:25

Par MANA ID Sophie

Transmis

Date 23/05/23 à 10:25

Par MANA ID Sophie

Accusé de réception

Date 23/05/23 à 10:30